



FONTAINE PAJOT.

Sailing the world since 1976

Société anonyme au capital de 1.916.958 euros
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 FEVRIER 2023

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, la fixation du montant de la rémunération versée aux administrateurs et le renouvellement du mandat d'un administrateur.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes et de l'organisme tiers indépendant désigné dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

-:-

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé par la société FOUNTAINE PAJOT au cours de l'exercice 2021/2022 s'élève à 163 865 795 € contre 147 935 846 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 27 258 283 € contre 26 232 538 € pour l'exercice 2020/2021.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 1 111 723 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 4 744 157 € (participation et intéressement), et de l'impôt sur les bénéfices de 7 201 949 €, le résultat est positif pour 14 200 454 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 50 374 509 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 158 442 396 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 68 244 047 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 6 760 034 € et les dettes à 135 069 518 €.

Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 14 068 959 € contre 23 820 212 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2022 s'élève à 132 045 312 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 7 399 683 € contre 9 281 732 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 82,48 % par des dettes bancaires et pour 17,51 % par la participation due aux salariés.

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice 2021/2022 a été marqué par les conséquences de la reprise économique qui a suivi la crise sanitaire : tensions sur les approvisionnements, hausses des prix d'achats et difficultés de recrutements, qui ont perturbé les activités du chantier.

Nous avons néanmoins pu poursuivre notre croissance, maintenu le rythme de nos embauches et continué à investir dans de nos nouveaux bateaux (notamment l'Aura 51).

Nous avons investi dans une solution de motorisation hybride, en nous appuyant, pour ce développement, sur la société ALTERNATIVES ENERGIES, dans laquelle la société FOUNTAINE PAJOT a pris une participation majoritaire.

L'Aura 51, lancé en septembre 2022 à l'occasion du Cannes Yachting Festival, sera le premier modèle FOUNTAINE PAJOT équipé dans sa version Smart Electric de moteurs électriques et d'un système de gestion de l'énergie à bord.

Sur l'ensemble de l'exercice 2021/2022, l'activité catamaran continue d'être portée dans la gamme voile par la commercialisation de l'Elba 45, du Samana 59 et de l'Algéria 67, et du MY 6 dans la gamme moteur.

La société consolide son développement en Europe et à l'international, avec 84 % des ventes à l'export.

Nous avons réalisé :

- 30 % des ventes de bateaux neufs en Europe,
- 19 % des ventes de bateaux neufs en Amérique du Nord,
- 27 % des ventes de bateaux neufs pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 8 % des ventes de bateaux neufs dans les Caraïbes (qui bénéficie d'un retour à la croissance des ventes de flottes aux loueurs professionnels).

Notre chiffre d'affaires en France a progressé, et représente désormais 16 % des ventes.

Activité en matière de recherche et de développement de la société

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveaux modèles, la mise à jour de nos catalogues d'options et l'intégration de nouvelles fonctionnalités à bord de nos bateaux.

Nous continuons également à perfectionner nos technologies de composites (Infusion, et Injection) et améliorer nos process de fabrication et les flux logistiques.

Notre propre solution de motorisation hybride a été lancée en collaboration avec la société ALTERNATIVES ENERGIES, dont le prototype est aujourd'hui en navigation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

La société s'attache à poursuivre ses activités dans le contexte de hausse des prix d'achats inhérent au conflit en Ukraine, et dans le respect des consignes sanitaires fixées dans le cadre de la crise du Covid-19.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

La société FOUNTAINE PAJOT a tiré parti de la reprise et de la confiance de ses clients, et bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de commandes qui assure une visibilité forte. Nos perspectives commerciales sont bonnes, et le prochain exercice devrait se traduire par une nouvelle année de croissance.

Nous avons décidé, dans ce contexte de développement, d'engager une collaboration industrielle avec le chantier naval COUACH, reconnu pour son expertise dans le composite et les bateaux à moteur, à qui nous avons confié fin 2022 la fabrication en sous-traitance de l'ensemble de notre gamme Motor Yachts. Ce nouveau partenariat nous permettra de libérer de la capacité pour nos grands voiliers sur notre site rochelais, tout en maintenant une qualité de construction irréprochable.

Nous poursuivrons le renouvellement et l'extension de notre gamme, avec notamment le lancement d'un nouveau bateau amiral de 80 pieds qui verra le jour à l'été 2023.

Nous allons poursuivre nos recrutements, en nous appuyant sur notre école métiers qui verra le jour au cours de ce nouvel exercice ; notre partenariat avec le chantier naval COUACH nous apportant par ailleurs une ressource nouvelle en personnel qualifié.

Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar. La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2021/2022, la société dispose d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir ses besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de ses partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

~ Risque garantie produits

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2022, la provision pour garantie client s'élève à 1 870 269 €.

ACTIVITE DU GROUPE

Périmètre de consolidation au 31 août 2022

Le périmètre de consolidation du Groupe à la tête duquel se trouve la société FOUNTAINE PAJOT s'établit ainsi :

Sociétés sous contrôle exclusif <i>intégrées globalement</i>	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
SA FONTAINE PAJOT	Société mère	Société mère	France
SAS LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE	98,29 %	98,29 %	France
SAS DUFOUR YACHTS	98,29 %	100,00 %	France
MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS	80,00 %	80,00 %	Tunisie
ALTERNATIVES ENERGIES	50,55 %	50,55 %	France

La société LA COMPAGNIE DE KAIROS, précédemment consolidée par mise en équivalence, est sortie de notre périmètre de consolidation suite à des opérations de restructuration intervenues sur sa filiale DREAM YACHT GROUP dont les titres sont sortis de son actif. Elle a été liquidée amiablement par décisions de ses associés le 28 février 2022. La participation que nous détenons désormais dans la société DREAM YACHT GROUP (0,57 %) est inférieure au seuil de consolidation.

Nous avons augmenté la participation que nous détenions dans le capital de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, associée unique de la SAS DUFOUR YACHTS, qui a été portée de 76,94 % à 98,29 % suite au rachat de la participation de nos associés minoritaires et à la souscription d'une augmentation de son capital en date du 16 mai 2022.

La société FONTAINE PAJOT a par ailleurs pris une participation majoritaire dans la société ALTERNATIVES ENERGIES (50,55 %), qui est entrée dans le périmètre de consolidation au 31 août 2022 en intégration globale.

La participation que nous détenons dans le capital social de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS est restée inchangée.

La société n'a pris aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés, au cours de l'exercice.

Présentation des comptes consolidés

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, qui consiste à inclure dans les comptes de la société FONTAINE PAJOT tous les éléments de patrimoine et d'exploitation des sociétés LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, DUFOUR YACHTS, MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, et ALTERNATIVES ENERGIES, sur lesquelles la société FONTAINE PAJOT exerce un contrôle exclusif, après réalisation des traitements et éliminations nécessaires, notamment pour les créances et dettes croisées.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2021/2022 par les sociétés intégrées globalement s'élève à 219 864 546 € contre 202 309 619 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 25 885 450 € contre 23 454 953 € pour l'exercice 2020/2021.

Après prise en compte du résultat financier négatif de 2 744 560 €, du résultat exceptionnel positif de 71 814 €, de l'impôt sur les bénéfices de 7 378 791 €, le résultat net de l'ensemble consolidé est positif pour 15 833 913 € pour un résultat net positif de 10 928 416 € sur l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe), après retraitement des intérêts minoritaires (- 77 644 €), s'élève à 15 911 557 € pour un résultat net (part du groupe) de 11 606 410 € sur l'exercice 2020/2021.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net de l'ensemble consolidé est de 80 964 919 € et l'actif circulant net de 188 738 209 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 71 550 168 €, les provisions s'élèvent à 9 274 171 € et les dettes à 188 878 788 €.

Les capitaux propres (part du groupe) (hors intérêts minoritaires de 759 272 € et autres fonds propres de 27 406 €) s'élèvent à 70 763 490 €.

Situation de l'endettement et moyens de financement du Groupe

La capacité d'autofinancement du Groupe ressort positive à 24 746 519 €.

La trésorerie courante et disponible du Groupe au 31 août 2022 s'élève à 139 543 631 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 29 766 754 €.

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a poursuivi sa croissance, malgré les difficultés consécutives à la reprise d'activité, qui tend les niveaux de prix, les approvisionnements et les recrutements. Ces difficultés ont plus ou moins impacté la bonne exécution de notre plan de marche ; la société DUFOUR YACHTS ayant été la plus affectée par cette conjoncture.

En dépit de ces difficultés, la dynamique commerciale est restée bonne dans tous les segments de marché, apportant au Groupe la visibilité nécessaire à son développement.

L'activité du Groupe est toujours portée par ses derniers lancements :

- l'Elba 45, le Samana 59 et l'Algérie 67 en voile, et le MY 6 dans la gamme moteur, sur le segment des catamarans,
- et par les Dufour 430, 470 et 530, sur celui des monocoques.

Nous avons maintenu une activité soutenue, avec un chiffre d'affaires Groupe qui s'établit à 219 864 546 € pour l'exercice, en hausse de 8,68 %.

Le chiffre d'affaires de la société DUFOUR YACHTS s'établit à 58 340 168 €.

Le chiffre d'affaires de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS s'établit à 1 587 259 €.

Le chiffre d'affaires de la société ALTERNATIVES ENERGIES s'établit à 892 430 €.

Le chiffre d'affaires de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE s'établit à 150 000 €.

D'un point de vue géographique, le Groupe consolide son développement à l'international où nous réalisons plus de 84 % des ventes :

- 38 % des ventes en Europe,
- 17 % des ventes en Amérique du Nord,

- 23 % des ventes pour le Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud),
- 6 % des ventes dans les Caraïbes.

L'exercice a notamment été marqué par un fort rebond de la zone Caraïbes (+ 131 %), qui bénéficie d'un retour à la croissance des ventes de flottes aux loueurs professionnels.

Le chiffre d'affaires du Groupe en France représente 16 % des ventes.

Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

L'activité du Groupe implique des investissements constants en recherche et développement.

Ces dépenses sont consacrées tant à la conception de nouveaux modèles, qu'à l'amélioration des équipements, des technologies de composites (Infusion, et Injection), et de nos process de fabrication.

La société DUFOUR YACHTS déploie la technique d'infusion sur chacun des nouveaux modèles développés. C'est le cas cette année du nouveau D37. Elle dispose également désormais d'une ligne unique de production sur laquelle sont assemblés ses modèles du D310 au D530.

La société ALTERNATIVES ENERGIES, qui a récemment intégré le Groupe, bénéficie quant à elle d'une longue expérience dans le développement et l'intégration de systèmes de propulsion-énergie zéro émission ou hybride pour la navigation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes consolidés ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Le Groupe s'attache à poursuivre ses activités dans ce contexte mondial de tensions des prix et des approvisionnements, et dans le respect des consignes sanitaires imposées par la crise du Covid-19.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le Groupe bénéficie dans son ensemble d'une visibilité commerciale forte. Nos perspectives commerciales sont bonnes, et permettent d'anticiper une nouvelle année de croissance.

Les problématiques d'approvisionnements devraient se résorber progressivement, mais les prix d'achats risquent de rester orientés à la hausse, notamment du fait du prix de l'énergie, qui continue de nous affecter fortement, ainsi que nos fournisseurs. Nos prix de ventes répercutent autant que possible ces hausses que nous subissons depuis bientôt deux ans.

Nous poursuivrons les recrutements, en nous appuyant sur notre nouvelle école de formation interne.

Nous maintenons un rythme d'investissements élevé avec une nouveauté prévue chez DUFOUR YACHTS en plus du D37, tout juste lancé, et le lancement du nouveau bateau amiral de 80 pieds FONTAINE PAJOT.

Description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté

Notre Groupe est globalement confronté à des risques similaires à ceux auxquels la société FOUNTAINE PAJOT est confrontée.

~ Risque de change

Le Groupe est modérément exposé à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. La stratégie du Groupe est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Les sociétés du Groupe mettent en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir leurs ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible du Groupe est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2021/2022, les différentes sociétés du Groupe disposent d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir leurs besoins court et moyen terme, ainsi que d'accords auprès de leurs partenaires bancaires permettant le cas échéant de conforter l'exploitation.

~ Risque garantie produits

Les sociétés du Groupe enregistrent une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2022, la provision pour garantie client du Groupe s'élève à 2 968 263 €.

Autres filiales, participations et succursales

La société FOUNTAINE PAJOT n'a pris au cours de l'exercice aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France.

Elle ne détient pas de participations significatives, autres que celles entrant dans le périmètre de consolidation.

Elle exploite deux établissements secondaires : son second site de production, dans l'ancienne usine de la SCAN, boulevard Winston Churchill à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00038), et un établissement commercial, aux Minimes, 50 avenue du Lazaret à LA ROCHELLE (immatriculé au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 307 309 898 00046).

DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L 225-102-1 du code du commerce, la déclaration de performance extra-financière qui suit vous présente la manière dont notre Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Modèle d'activité

~ Marché du nautisme

L'économie de l'industrie et des services nautique en France atteint les 4.7 Milliards d'euros en 2020/2021. Le nombre de plaisanciers réguliers atteint aujourd'hui les 4 millions, les pratiquants de sports nautiques s'élèvent à 11 Millions et les immatriculations de bateaux de plaisance augmentent d'environ 10 913 unités par an. Ces indicateurs mettent en exergue l'attrait pour la navigation.

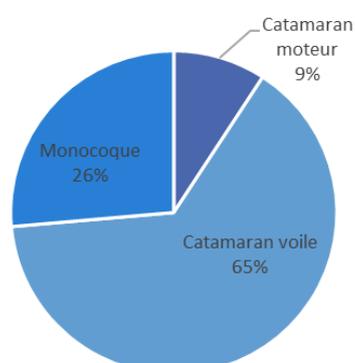
La filière nautique est pour la France un enjeu majeur : la France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial (et premier mondial pour la voile). Le secteur économique de la plaisance se caractérise par son dynamisme et par l'extrême diversité des produits et des usages proposés : voiliers et navires à moteur de tailles et caractéristiques très différentes ; propriété, location, temps partagé. L'export tire le secteur vers le haut avec un taux de croissance à deux chiffres. Le nautisme continue de séduire de nombreux passionnés, en effet on voit sur ces dix dernières années le nombre de permis bateaux délivrés en croissance régulière.

Le marché de la location de bateaux de plaisance est en plein essor. Il répond bien à l'évolution des usages (choix de destinations différentes, de modèles de bateaux variés) et se répartit entre les différents types d'opérateurs (agences de location de proximité, acteurs mondiaux), de format de locations différents (avec skipper ou en autonomie), de durées variables et de plus en plus de locations de particulier à particulier.

L'industrie du nautisme maintient sa croissance malgré la crise de 2020. La préoccupation majeure du secteur est de répondre à la demande surtout étrangère avec une actuelle dépréciation de l'euro qui renforce la compétitivité des constructeurs Français, contenir l'inflation, maîtriser les difficultés d'approvisionnement (pénuries de matières premières, manque de containers disponible, etc...), délais de livraison qui se rallongent et parvenir à recruter. Par ailleurs, la crise sanitaire a agi comme un accélérateur de la transition énergétique avec des pratiquants du nautisme qui souhaitent allier plaisir aquatique et préservation du milieu naturel. Face aux dérèglements climatiques et aux prises de consciences collectives, le marché du nautisme à un avenir tourné vers les bateaux de demain avec de nouveaux défis.

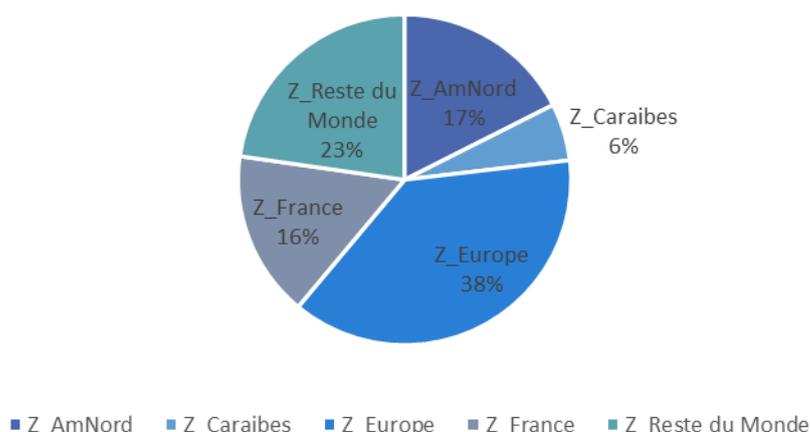
~ Présentation de l'activité

C.A. Groupe FP 21-22 par segments



Le Groupe FOUNTAINE PAJOT, depuis 1976 concepteur et créateur de bateaux, occupe les segments du catamaran à moteur (36 à 64 pieds) et du catamaran à voile (38 à 67 pieds), et monocoque (30 à 60 pieds) depuis l'intégration de DUFOUR YACHTS en 2018 au périmètre de ses activités.

C.A. Groupe FP 21-22 par zone géographique



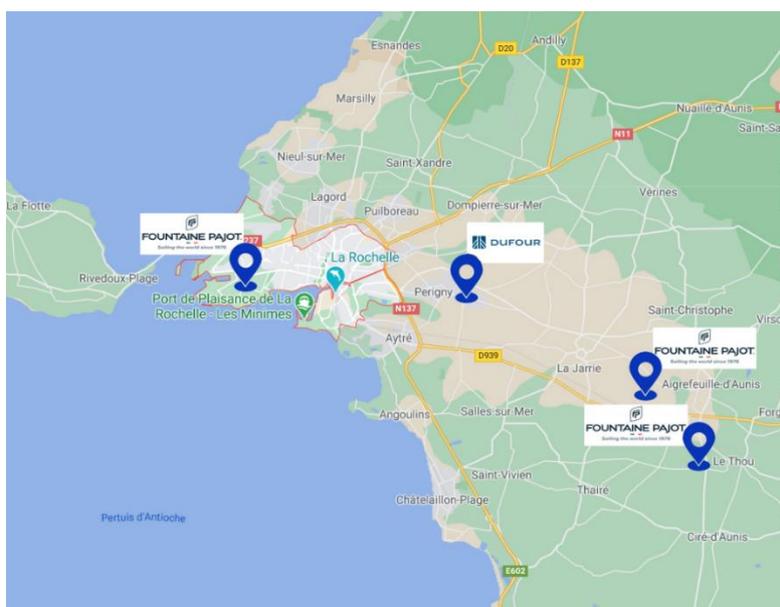
Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est situé en Charente Maritime avec quatre sites industriels sur AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA ROCHELLE, PERIGNY et Le THOU.

Le site du THOU, usine numérique, réalise la découpe de tissus et de mousses pour la confection de matériaux composite destinés à la réalisation des coques et ponts de bateaux. Ce site réalise également la découpe de panneaux de menuiserie pour les planchers ou les cloisons. Sa proximité avec les lignes de production présente l'avantage de limiter le transport des sous-ensembles parfois encombrants.

Le site de PERIGNY produit les monocoques (30 à 60 pieds).

Le site de LA ROCHELLE produit les catamarans à moteur (36 à 64 pieds) ainsi que les catamarans à voiles de plus de 55 pieds. En effet, la proximité avec la mer de ce site facilite la logistique en termes de transport.

Le site d'AIGREFEUILLE produit les catamarans à voile dont la taille est inférieure à 55 pieds.



Les effectifs du Groupe FOUNTAINE PAJOT s'élèvent à 1 022 personnes au 31 août 2022 auxquels s'ajoutent 273 personnes extérieures, en équivalent temps plein et sur la totalité de l'exercice. Le Groupe a recruté +3% de personnes malgré la difficulté du marché de l'emploi (hors intérim et personnel en régie).

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT mène une campagne de recrutement active et s'attache à fidéliser en formant et en accompagnant chacun tout au long de sa vie professionnelle.

Décomposition de l'effectif	2021/2022	2020/2021	2019/2020
CDI	1 012	981	977
CDD	10	8	9
Effectifs inscrits 31/08	1 022	989	986
Effectif Intérimaires moyen ETP	346	273	237
Effectifs totaux	1 368	1 262	1 223

~ Chaîne de valeur

La conception est réalisée par les bureaux d'étude, répartis en trois équipes : à AIGREFEUILLE D'AUNIS, LA ROCHELLE et PERIGNY. Chaque projet de nouveau bateau est pris en main par une équipe dédiée qui fait appel aux compétences des concepteurs dans différents métiers (CAO, Menuiserie et aménagements, Equipements, Systèmes, etc...). L'amélioration permanente de la vie à bord de nos bateaux, dans le respect strict de la sécurité, sont les priorités du chantier. La qualité de nos bateaux résulte d'un équilibre maîtrisé entre processus industriels et excellence artisanale.

La fabrication suit plusieurs stades : la réalisation des pièces de coques, ponts et flys en composite, et l'assemblage des menuiseries, équipements, électricité, plomberie, motorisation puis une mise à l'eau. Les matériaux composites utilisent les techniques d'injection et d'infusion. Ces techniques nous permettent de répondre aux exigences environnementales. Les menuiseries qui composent l'intérieur de nos bateaux sont découpées, vernies et pré-assemblées avant d'être montées à l'intérieur du bateau. Un soin particulier est porté à la finition et l'aspect des pièces.

Des contrôles qualités sont menés tout au long du flux de production. En contrôle final avant expédition est réalisé un contrôle de sécurité, du bon état de fonctionnement des équipements et de l'aspect du bateau. Ces contrôles donnent lieu à une évaluation (« points de démerite ») qui entraîne des reprises avant livraison finale (1er et 2nd contrôles après reprises), afin de garantir au client un standard élevé de qualité et obtenir ainsi la satisfaction du client. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est très vigilant à la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

Les bateaux du Groupe FOUNTAINE PAJOT sont vendus partout à travers le monde, soit auprès d'une clientèle de particuliers, soit auprès d'une clientèle de loueurs qui exploitent les bateaux. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT bénéficie d'un réseau de distribution de 80 concessionnaires à travers 40 pays.

80
Concessionnaires

40
Pays

~ Politique de l'entreprise

FOUNTAINE PAJOT est un acteur majeur et engagé dans le secteur du nautisme et dans l'économie locale.

Notre politique est clairement orientée vers la satisfaction de nos clients et la volonté de garantir une qualité durable de nos bateaux. Cette exigence nous pousse à améliorer de manière constante la qualité de nos produits et services, à développer et promouvoir la technique et l'innovation de nos bateaux. Nous capitalisons ainsi sur le retour d'expérience de nos clients, l'expertise de nos partenaires fournisseurs et architectes, et sur le savoir-faire et l'expérience indispensables de nos collaborateurs.

Les principes suivants d'amélioration continue sont essentiels, ils fondent notre action au jour le jour et font l'objet d'une charte : « Préserver la santé et la sécurité de nos salariés, favoriser le dialogue social, promouvoir le développement personnel en favorisant l'implication dans une démarche d'amélioration continue, améliorer les conditions de travail, prévenir les risques aux postes de travail, former et recruter des collaborateurs, optimiser l'utilisation des ressources naturelles, diminuer nos impacts environnementaux de la conception à la fin de vie de nos bateaux, préserver le milieu naturel dans lequel nous opérons, améliorer nos procédés de fabrication, maîtriser nos consommations d'énergies, réduire les déchets et améliorer leur valorisation, garantir la gestion et la provenance des substances, développer des bateaux connectés, assurer la sécurité et la satisfaction de nos clients en toutes circonstances en mer par la qualité de construction de nos navires. »

~ Stratégie et enjeux RSE

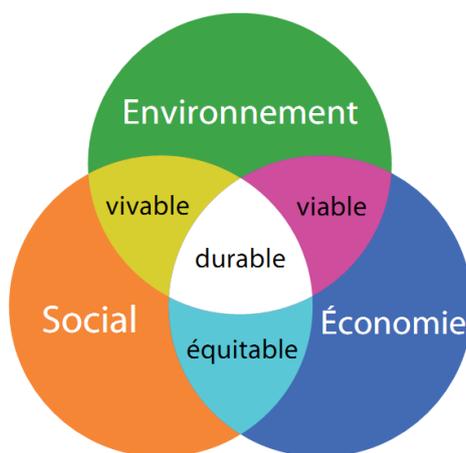
Depuis l'origine, les éléments stratégiques qui ont portés le développement du Groupe sont :

- La capacité d'investissements et des lancements réguliers de nouveautés sur le marché. Ainsi, quatre nouveautés ont été lancées sur l'exercice 21-22 (D32, D37, Aura51, MY5).
- La capacité à commercialiser à travers le monde l'ensemble de sa production.
- Et enfin, l'adaptation permanente des organisations de production (hommes et outils) au service de la qualité.

Ce sont donc ces enjeux stratégiques qui orientent nos actions. Ils sont déclinés en autant d'actions du quotidien auprès de nos clients, dans nos ateliers et nos bureaux d'études.

L'activité des chantiers FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACTHS est portée par l'amélioration continue des process internes visant les gains de capacité, l'amélioration des conditions de travail et la performance. Un plan d'entreprise intitulée Odyssée 2024, fixe la stratégie du Groupe autour de trois piliers :

- Le social : Collectif, Autonomie et délégation, formation, Recrutement, Engagement Local, Conditions de travail
- L'environnement : Ecoconception & Recyclage, Réduction émission Cov
- L'économique : Performance, Capacité à investir.



Démarche RSE et matérialité

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT est conscient de sa responsabilité et de l'impact que ses activités peuvent avoir pour l'environnement et la société. Respecter l'un et l'autre est un gage de développement durable pour l'entreprise et ses collaborateurs.

La maîtrise des risques et l'anticipation de nouveaux usages sont des enjeux clés pour garantir notre performance et notre pérennité. Nous sommes convaincus que ces deux leviers sont constitutifs de performance pour nous-mêmes et pour notre environnement.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT s'est donné les moyens de suivre les indicateurs qui mesurent les risques principaux.

FOUNTAINE PAJOT a le souci d'apporter à la fois les éléments de mesure de ces risques et/ou enjeux et par ailleurs de couvrir par la prévention, la formation mais aussi des polices d'assurances adaptées, l'ensemble de ces risques. L'activité de FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACTHS fait l'objet de déclarations auprès des organismes compétents. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT maintient un dialogue constant et transparent avec l'ensemble des parties concernées : les salariés et leurs représentants, les collectivités locales, les organismes de contrôle et de certification, les compagnies d'assurance.

FOUNTAINE PAJOT est persuadé que la qualité et la fréquence de ces échanges est la condition essentielle de la maîtrise de ces risques. Les chiffres exposés, à suivre, montrent ce souci de transparence. Leur maîtrise dans le temps est un gage de réussite pour l'avenir.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a défini les enjeux essentiels afin de développer une activité responsable et durable, en lien avec les parties prenantes. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT attache depuis toujours une importance forte au dialogue avec ses parties prenantes : fournisseurs, clients, collaborateurs, concessionnaires et partenaires territoriaux. La fidélité du Groupe FOUNTAINE PAJOT à ses partenaires est une valeur constante depuis l'origine du chantier. La matrice de matérialité à suivre permet donc de mettre en avant les enjeux clés qui impactent le développement durable du Groupe.

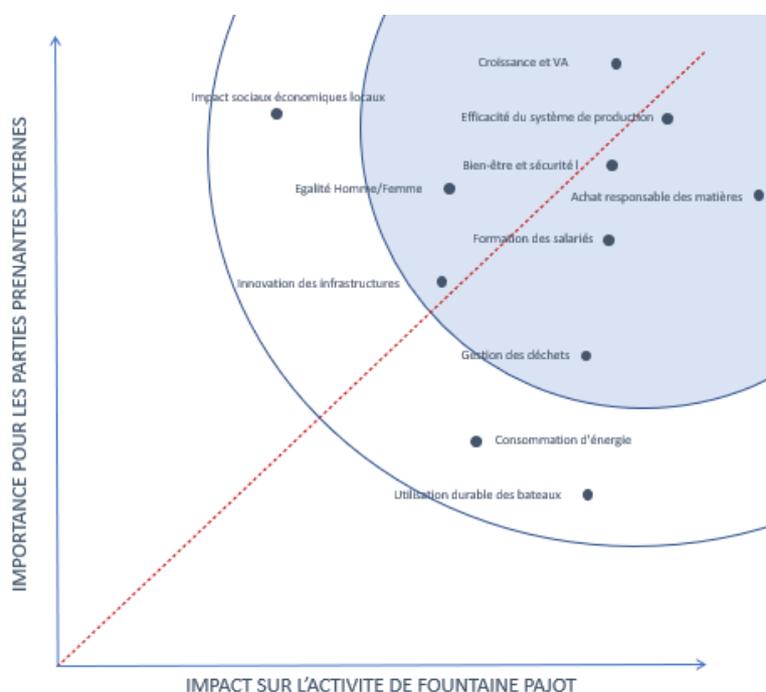
Ce sont donc 11 enjeux clés qui sont identifiés et qui couvrent l'ensemble des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Cette matrice met en évidence l'interdépendance des enjeux clés. Par exemple, la formation des salariés est étroitement liée à une construction durable de nos bateaux mais aussi à une efficacité de l'outil de production, une bonne gestion du volet social (bien-être, prévention, formation) et à une maîtrise des approvisionnements responsables et des énergies.

Cet engagement ne peut se faire qu'avec la satisfaction des collaborateurs qui font partie du Groupe FOUNTAINE PAJOT et qui accompagnent nos entreprises dans leur développement. Le Groupe croit fermement que l'engagement et l'exigence de chaque collaborateur repose sur un environnement de travail favorisant le bien être, ainsi qu'un dialogue permanent avec chacun.

De plus, le Groupe s'appuie sur l'engagement de l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitance, architectes, banques, collectivités, etc...) qui à des degrés divers participent à la réussite de l'entreprise.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT se doit d'anticiper face à ces enjeux, car nous avons conscience que l'environnement évolue et les réglementations sont toujours plus exigeantes.



Politique RSE et mise en œuvre

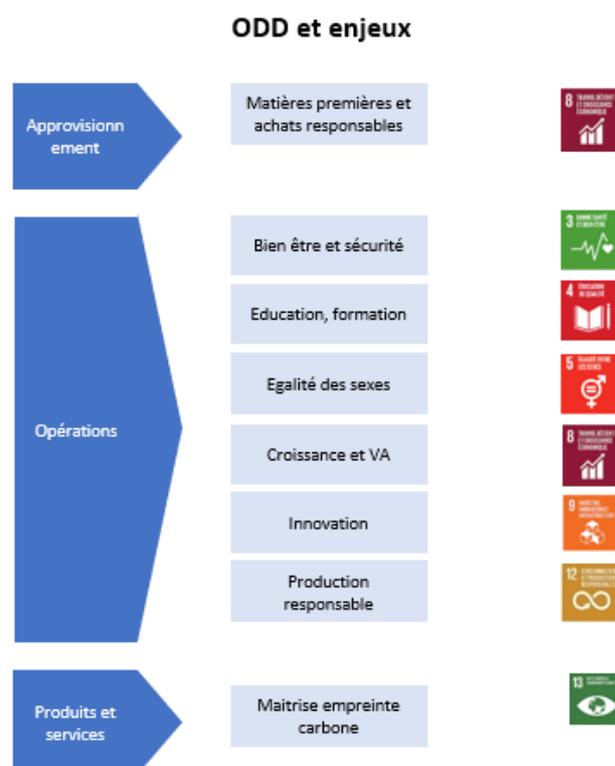
FONTAINE PAJOT a choisi de suivre la classification des objectifs de développement durables (ODD) fixés par les états membres de l'ONU.

L'Organisation des Nations Unis a fixé 17 objectifs de développement durable. Ces 17 ODD se veulent structurants (intégrant les trois piliers du développement durable : économique, social et sociétal), universels (s'applique dans le monde), indivisibles car interdépendants, communicables (compréhensibles de tous), collaboratifs (permettant des partenariats entre les états et les acteurs économiques).

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale est de contribuer, à notre échelle, à travers nos politiques et actions, au respect de ces 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU.



Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a sélectionné sept Objectifs de Développement Durable sur lesquels nos actions peuvent avoir un sens et une traduction concrète.



~ Achat responsable

Risques

La maîtrise des achats est essentielle à la couverture des risques que représenterait une perte de compétitivité sur les prix ou la qualité des composants mis en œuvre, et/ou une dégradation de la chaîne d'approvisionnement. La part des achats dans la chaîne de valeur de l'entreprise, occupe une part stratégique, pour la conception et la fabrication des bateaux. Acheter « responsable » c'est



aussi s'assurer que nos fournisseurs adhèrent et contribuent eux même à la démarche vertueuse et respectueuse des enjeux RSE que FOUNTAINE PAJOT mène.

Politique et objectif

Les enjeux RSE doivent être intégrés dans l'ensemble du processus achats (Appel d'offres, Négociation, Contractualisation, Paiement, Contrôle qualité et délai, Veille technique), ainsi que dans la chaîne d'approvisionnement et le cycle de vie des produits. Ils font partie de la démarche d'amélioration pour développer des pratiques d'achats et des solutions innovantes.

L'objectif à 2024 est de vérifier les bonnes pratiques des fournisseurs sur les thèmes Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) lors de leur sélection mais aussi toute au long de la relation contractuelle à travers des audits réguliers. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT doit s'assurer que ses fournisseurs contribuent positivement aux engagements du Groupe.

La Politique d'achats du Groupe précise les exigences et les engagements dans le cadre de sa relation avec ses fournisseurs : recherche de compétitivité et de solutions durables tout en garantissant la santé et la sécurité de leurs employés, et respect des principes d'éthique d'affaires.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe une politique d'achat au terme de laquelle chaque fournisseur prend des engagements forts pour appliquer les règles du code du travail et respecter les obligations déclaratives en matière de protection sociale.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT entretient une relation directe et régulière avec ses fournisseurs. Les fournisseurs sont des partenaires de premier plan dans la conception et l'élaboration des nouveaux bateaux.

Les contraintes de Supply Chain suite au redémarrage de l'activité post covid ont modifiés les points d'actions de nos acheteurs.

Néanmoins, divers projets sont à l'étude concernant la composition des matières premières et leurs potentiels remplacements par des matières à plus faibles impacts sur l'environnement : substituer les cires solvantées par des produits à base aqueuse (exemple les moules de hardtop pour les voiliers Flagship), remplacer le balsa qui est du bois originaire des forêts certifiés FSC par du P.E.T. recyclé. Nous travaillons aussi sur des produits chimiques contenant des faibles taux de styrène afin de diminuer nos émissions de COV (par exemple un gelcoat avec un taux de 23% vs 35%). De plus, des études sont en cours pour le recyclage des chutes de composite par un procédé de pyrolyse dont le but est de modifier les liaisons chimiques et de séparer les résines des fibres de verre en les chauffant dans un environnement sans oxygène avec de faibles émissions. Cette solution permet la récupération d'une « huile de résine » qui peut être régénérée en résine biosourcé, mais également la récupération des fibres de verre qui peuvent être réutilisées pour la fabrication de nouveaux tissus de verre. Le Groupe FP a adhéré à un programme de recherche porté par la FIN, afin de maîtriser la déconstruction des bateaux en fin de cycle de vie.

Le Groupe est attentif à l'utilisation des matières renouvelables, recyclables ou biodégradables et aux suremballages de ses fournisseurs. Le Groupe se fournit par exemple en bois certifiés FSC (Forest Stewardship Council).

Objectifs 2024

Le Groupe a entamé une sensibilisation environnementale auprès de ses fournisseurs.

A horizon 2024, le Groupe FOUNTAINE PAJOT souhaite substituer certaines de ses matières premières pour des matières plus éco-responsables et moins dangereuses pour ces salariés et l'environnement. La mise en place d'une stratégie sur le choix durable des matières premières impacte également le bien-être et la santé des salariés.

~ Bien être et sécurité



Risques

Les métiers exercés dans les ateliers du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent présenter plusieurs types de risque.

Le risque Incendie dû à la présence de produits hautement inflammables nécessaires à la production. Nos sites sont donc équipés d'aires de stockages sécurisés afin d'éviter le déversement et l'inflammation des produits dangereux.

Le risque d'accident du travail liés à la hauteur des bateaux sur lesquels doivent travailler les salariés, mais également à la manutention des pièces de grandes envergures (coque, pont et fly). La sécurité des installations est notre priorité.

Le risque, à long terme, sur la santé d'une exposition prolongée et non maîtrisée aux composants organiques volatiles (COV).

Politique et objectif

La politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail est principalement mise en œuvre par les Responsables HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement), Ressources Humaines et Managers de production. Elle est rappelée chaque jour à chaque poste de travail au cours de points 5 minutes avec les équipes. Des comités d'hygiène et sécurité mensuels ont été mis en place dans chaque établissement, ils traitent de tous les sujets relatifs à la santé et la sécurité au travail : la prévention, la sécurisation des postes, l'identification des comportements à risques ... Il en découle un plan d'action suivi à cette occasion.

C'est par une politique de prévention et d'anticipation des risques d'accident de travail que le Groupe FOUNTAINE PAJOT entend répondre à cet objectif.

Actions et résultats obtenus

L'entreprise a toujours privilégié le dialogue avec les partenaires sociaux à l'occasion des réunions du CSSCT. A cette occasion, les actions menées en matière de sécurité sur les postes de travail sont expliquées.

Pour mesurer la sécurité au travail, le Groupe suit l'accidentologie. Il s'appuie sur le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG) des accidents de travail. Ces accidents sont analysés afin d'apporter des réponses adaptées. En matière de prévention et en dehors des comités et groupes de travail consacrés à la sécurité, des actions concrètes de prévention comme les séances d'échauffement, des formations sur le travail en hauteur, des formations à l'utilisation des extincteurs, aux gestes et postures sont mis en place.

Les locaux de stockage de produits chimiques des différents sites sont équipés de systèmes de Détection et d'Extinction Automatique Incendie (DAI) et de rétentions pour faire face aux éventuels déversements accidentels. De plus, les sites disposent d'une équipe de première intervention formée face aux risques et prête à intervenir notamment pour l'incendie. Enfin, un gardiennage de sécurité incendie à lieu toutes les nuits et 5j/7 par une société extérieure avec des agents formés SIAP1 qui utilisent une caméra thermique afin de détecter tous les points chauds (coffret électrique, poubelle à eau).

De plus, nous avons commencé à déployer sur les sites des armoires coupe-feu spécifiques, avec extinction automatique en cas d'incendie, pour héberger la recharge des batteries lithium de nos différents outils (perceuse, visseuse, etc.).

Aucun accident environnemental de pollution ou d'incendie n'ont été à déplorer sur aucun des sites.

FONTAINE PAJOT comme DUFOUR YACHTS veillent en permanence à la protection de l'environnement du fait de leur classement ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement).

Le Groupe effectue régulièrement des points sécurités qualités sur les risques liés à la manipulation des matières dangereuses. La dernière inspection de la DREAL sur tous les sites (et, Mars 2022 : inspection site AIGREFEUILLE) a permis de valider la conformité des sites notamment en termes de sécurité incendie et de santé. Une enveloppe d'investissements est consacrée chaque année à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Les COV (composées organiques volatiles) sont des composés organiques qui restent sous forme gazeuse dans l'atmosphère à température ambiante. Ils sont donc régulièrement mesurés pour s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à la santé des salariés et restent en dessous des valeurs limite d'exposition professionnelles (VLEP).

Les technologies mises en œuvre, que ce soit dans le composite (Injection, Infusion) ou dans la menuiserie (vernis à base aqueuse) permettent néanmoins de limiter les émissions de COV et réduire leur impact dans les ateliers.

Des mesures de prévention ont été mises en place concernant les périodes de très forte chaleur qui permettent en fonction des températures relevées de faire cesser le travail sur la production ou d'adapter les conditions et l'organisation du travail (aménagement des horaires de travail, adaptation des E.P.I).

Pour mesurer la sécurité au travail, le Groupe suit l'accidentologie. Il s'appuie sur le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG). Ces accidents sont analysés afin d'apporter des réponses adaptées. Des comités et groupes de travail sont consacrés à la sécurité et une enveloppe d'investissements est consacrée chaque année à l'amélioration des conditions de travail et de sécurité : sécuriser l'accès et les abords du bateau, optimiser les extracteurs d'air afin d'obtenir une meilleure qualité de l'air, formation liée à la sécurité, etc ...

Indicateurs 2021/2022



Objectifs 2024

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT entend diminuer l'accidentologie sur tous ses sites et attend à l'horizon 2024 des taux de fréquence inférieurs à 50 et de gravités inférieures à 1.

~ Formation des salariés



Risques

Dans le cadre de l'activité industrielle et de la recherche de l'excellence, la formation est un facteur clé de succès. En effet, des compétences insuffisantes auraient pour conséquence une inadaptation de nos compétences par rapport aux process et produits mis en œuvre, et indirectement aux attentes de nos clients.

Un autre risque réside dans le départ à la retraite de classes d'âge formés, qu'il faut pouvoir remplacer. Le Groupe est vigilant à la montée en compétence et en polyvalence de son personnel pour accompagner son développement.

Politiques et objectifs

L'objectif est d'assurer l'accès de tous à une formation de qualité, et promouvoir les possibilités de formation tout au long du parcours professionnel de nos collaborateurs. Le Groupe s'engage dans une démarche pour la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels. Cela est nécessaire pour le maintien de la performance de l'entreprise et de l'employabilité de ses collaborateurs.

Actions et résultats obtenus

En interne, les besoins de formation sont recensés chaque année par l'ensemble des responsables de service. Ces formations portent sur la prévention sécurité et les habilitations nécessaires au fonctionnement des outils et des machines, mais aussi au management des équipes, à la maîtrise des outils de travail et du process.

Vis-à-vis du personnel extérieur et dès lors que les agences d'intérim ne disposent pas de profils techniques répondant aux attentes du Groupe FOUNTAINE PAJOT, l'entreprise met en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi, des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (P.M.S.M.P.) pour des personnes, qui sont sans activité et en parcours d'insertion ou en réorientation professionnelle.

Ces PMSMP d'une semaine permettent à des candidats de découvrir notre secteur professionnel et le métier correspondant à leur projet professionnel défini avec le conseiller du Pôle Emploi. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a accueilli dans ces établissements au titre de la PMSMP 128 stagiaires pour l'année écoulée en vue d'une embauche ultérieure.

Ces PMSMP peuvent donner lieu soit à l'embauche par intérim si le candidat a les compétences requises au métier choisi soit au suivi d'une formation de plusieurs semaines ou plusieurs mois, sur l'un des métiers ouverts à l'embauche que sont Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers, Finisseurs, Accastilleurs, ou Opérateurs Polyvalents en Construction Nautique, Electriciens.

FONTAINE PAJOT utilise divers dispositifs de formation tel que : POEC (Préparation Opérationnelle à l'emploi Collective), l'Alternance (22 alternants) par le biais d'un centre de formation, AFPR (Action de formation préalable au recrutement) en interne sur poste, etc... Les formations proposées sont assez variées et dépendent du profil de candidat : plus ou moins longue, via un organisme externe (diplômante ou non) ou directes lors de la prise de poste. En favorisant ces parcours de formation, FOUNTAINE PAJOT joue pleinement son rôle d'intégrateur social.

Le POEC est une action de formation permettant à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés. Après avoir suivi une formation théorique sur nos métiers dans un des organismes de formations partenaires, les stagiaires sont reçus par nos équipes de production qui assurent la formation pratique en atelier, via nos tuteurs qui accompagnent et forment les apprenants sur la prise en main du poste. Ces formations sont dispensées en alternance permettant ainsi une meilleure prise en compte des spécificités liées à nos produits.

Afin d'accompagner les tuteurs dans leur mission, le Groupe FOUNTAINE PAJOT mène des actions de formation en tutorat.

FONTAINE PAJOT se positionne résolument en tant qu'entreprise apprenante et s'engage pour cela dans la création de l'école Métiers. Depuis mai 2022, une responsable Ecole Métiers et développement des compétences a été recruté et pilote les démarches en vue de l'ouverture de cette école interne.

L'enjeu est d'accompagner les nouveaux collaborateurs par la création d'un parcours d'intégration afin de permettre une bonne prise de poste et une bonne compréhension de l'organisation de la production. Et, pour l'ensemble des collaborateurs en poste, l'école métiers proposera des mises à niveau, des découvertes de métiers permettant à terme la polyvalence et la montée en compétence.

Indicateurs 2021/2022



Heures par salarié



Formation annuelle



Nouveaux salariés en
prod. formés

Objectifs 2024

Consacrer chaque année 10 % de formation supplémentaire à chaque salarié.

~ Egalité entre les sexes



Risques

Une représentation inégale des populations femmes et hommes dans les différents métiers et niveaux de responsabilité dans le Groupe FOUNTAINE PAJOT créerait un déséquilibre préjudiciable au bon fonctionnement de l'entreprise et au climat social.

Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la présence des femmes à tous les niveaux de l'entreprise même si les cursus scolaires et professionnels, qui préparent à nos métiers techniques, restent le plus souvent à forte majorité masculine.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a la volonté d'améliorer sa politique d'égalité professionnelle Femmes/Homme. Le Groupe travaille à diversifier et embaucher des femmes sur des métiers où les femmes sont traditionnellement peu nombreuses à se présenter. Le Groupe cherche également à promouvoir des formations auprès du personnel féminin.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années. Pour s'en assurer, les accords sur l'égalité professionnelle ont été mis en place. En 2019, FOUNTAINE PAJOT a renouvelé son accord triennal sur l'Égalité Femmes-Hommes. Il prévoit notamment, un calcul annuel d'un index d'égalité femmes-hommes, sous la forme d'une note sur 100. Sont évalués les écarts de salaires, les écarts de répartition d'augmentation, les écarts de répartition des promotions individuelles, la proportion des salariées augmentées en retour de leur congé maternité et le nombre de femmes et hommes parmi les dix plus hauts salaires. Un nouvel accord triennal est en cours de négociation sur le début de l'exercice 2023.

L'entreprise s'interdit également toute discrimination Femmes/Hommes à l'embauche. Les process de recrutement respectent cette démarche, notamment par la mise en œuvre de la Méthode de Recrutement par Simulation, en partenariat avec le Pôle Emploi sur les métiers Opérateurs Matériaux Composites, Menuisiers et Agents Polyvalents en Construction Nautique. Elle permet ainsi de retenir des candidats à l'emploi, non pas uniquement sur la base d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle, mais sur la détection des habiletés à l'exercice d'un métier.

Indicateurs 2021/2022

94/100

Egalité professionnelle
femmes-hommes- Index
FP

84/100

Egalité professionnelle
femmes-hommes- Index
DY

Objectifs 2024

Maintenir un index d'égalité Femme / Homme supérieur à 80 /100

~ Travail décent et Croissance économique



Risques

L'économie mondiale a traversé une crise sanitaire, provoquant une décroissance, puis un rebond de l'activité qui a mis en difficulté la supply chain, y compris dans le secteur nautique. Après la crise de 2020, la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur l'environnement est plus forte encore : le risque serait de poursuivre le développement et la croissance économique de l'entreprise sans prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux.

Politiques et objectifs

L'objectif est de promouvoir une croissance soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, et un travail pour le plus grand nombre. La démarche est de poursuivre la diversification, l'innovation et l'investissement favorisant le maintien ou le développement d'activités à forte valeur ajoutée. Le Groupe FOUNTAINE PAJOT opère depuis l'origine dans un secteur à forte proportion de main d'œuvre et s'applique à mettre en œuvre les technologies les plus vertueuses et respectueuses de l'environnement.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a, au cours de l'exercice écoulé, et en dépit des difficultés conjoncturelles embauché 132 personnes. FOUNTAINE PAJOT s'attache à préserver l'emploi et à recruter. L'activité des ateliers du Groupe a représenté 1 880 338 heures de travail et permet le développement de filières d'excellences. Mais c'est aussi par le dialogue social essentiel pour le Groupe que les efforts collectifs permettront d'améliorer la performance de l'entreprise. Le dialogue social est un levier important aux niveaux du management, des syndicats et des représentants du personnel.

Par ailleurs, le travail décent s'articule autour de notre culture de la santé et sécurité par la maîtrise des accidents de travail, par la formation des salariés et par le dialogue social.

Indicateurs 2021/2022

1 880 338

Nombre heures de production

82.6

Valeur ajoutée en M€

132

Nombre de personnes recrutées

Objectifs 2024

Poursuivre la croissance engagée en recrutant sur un rythme de 100 à 300 personnes par an d'ici 2024.

~ Innovation et infrastructures



Risques

Les entreprises doivent adapter les infrastructures et équipements pour une utilisation plus rationnelle des ressources et innover pour un recours accru aux technologies et procédés industriels propres.

Politiques et objectifs

L'objectif est de régulièrement innover pour garantir au Groupe un développement durable. Pour y parvenir le Groupe FOUNTAINE PAJOT investit dans le renouvellement régulier de ses bateaux et de ses process. Le recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement fait partie intégrante de nos process.

La société FOUNTAINE PAJOT est certifiée selon la norme ISO 9001 version 2015 par DNV-GL. Cette norme demande que l'enjeu environnemental soit pris en compte. Cette certification couvre ses trois sites (AIGREFEUILLE, LA ROCHELLE et LE THOU), sur l'ensemble du périmètre d'activité : conception, fabrication de catamarans de plaisance (voiliers et moteurs). La politique générale de l'entreprise est orientée sur l'amélioration continue. A ce titre, l'enjeu environnemental fait partie intégrante de la politique de l'entreprise. Il est un élément essentiel de notre amélioration continue.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a créé une plateforme collaborative d'innovations ODSea Lab [Observe, Design and Save] pour concevoir et fabriquer des bateaux à plus faible impact carbone afin de poursuivre l'un des axes stratégiques du plan d'entreprise Odyssée 2024. Cette plateforme collaborative regroupe les bureaux d'études et les partenaires du Groupe (fournisseurs, partenaires et collaborateurs) afin de répondre à trois enjeux majeurs : l'énergie et la propulsion (énergies renouvelables, stockage d'électricité, électrification de la propulsion), l'équipement et la maîtrise des déchets et la durabilité des matériaux.

C'est donc en s'appuyant sur cette plateforme que le Groupe vient de lancer un nouveau catamaran autonome en énergie de bord : Le « Smart Electric » sur l'Aura 51. L'Aura 51 est le premier modèle équipé uniquement de moteurs électriques et d'un système intégré de gestion de l'énergie : contrôle de la propulsion et son autonomie, contrôle des flux d'énergie, production et consommation d'énergie. ODSea Lab a travaillé sur l'élaboration de moteurs électriques couplés à de grande capacité de stockage d'énergie renouvelable par les panneaux solaires et l'hydrogénation. La propulsion électrique est sans impact sur l'environnement marin tout en assurant une belle autonomie de navigation sur nos voiliers.

Notre objectif n'est pas simplement de concevoir un bateau avec des moteurs électriques, mais de développer un bateau intégralement électrique offrant une nouvelle expérience autant dans le mode de vie du navigateur que dans l'utilisation du bateau. Le bateau électrique est une nouvelle expérience vécue par nos clients qui est sans émission et sans bruit.

Une part importante des investissements est destinée à l'innovation au travers de divers projets comme le Projet « Smart Electric » mais aussi à l'amélioration des infrastructures comme : l'éclairage LED dans les usines de LA ROCHELLE, AIGREFEUILLE (7 bâtiments sur 9) et de PERIGNY, reprise de l'isolation des toits de deux bâtiments.

Une part des investissements vise à améliorer les conditions de travail : Aménagement des postes de travail dont la ligne unique à PERIGNY, Extractions COV, Infusion de deux moules de coques à PERIGNY, mais également refonte complète du système d'aspirations des vapeurs à la source au niveau du poste des coques (P1000).

Et plus généralement les investissements dans les nouveaux bateaux (D32, D37, Aura51, My5) qui portent la croissance future du Groupe et l'amélioration de la santé économique.

Indicateurs 2021/2022

7.4

Investissements exprimés en M€

Objectifs 2024

Le plan Odyssea 2024 prévoit une enveloppe cumulée d'investissement de 33 M€ sur quatre ans.

A ce jour, nous pouvons affirmer que les investissements réalisés depuis deux ans sont en lien avec le plan Odyssea 2024.

~ Production responsable



Risques

La croissance économique observée accroît la consommation d'énergie et la quantité de déchets à traiter. Adopter une démarche responsable c'est analyser, comprendre et repenser nos modes de production, de consommation d'énergie et de recyclage de déchets. Traiter les déchets dangereux, c'est aussi protéger l'environnement mais aussi la santé des personnes.

Politiques et objectifs

L'objectif est de mieux appréhender les consommations dans un contexte de croissance afin de mieux les maîtriser.

Actions et résultats obtenus

Les process mis en œuvre nécessitent de travailler à atmosphère contrôlée. La collecte des données énergétiques du gaz et de l'électricité permet de suivre la consommation, identifier les dysfonctionnements et donc de limiter les consommations d'énergie excessives. Il permet aussi d'engager des modifications des équipements pour mieux maîtriser ces consommations d'énergie.

D'ores et déjà le Groupe FOUNTAINE PAJOT organise, avec ses partenaires, le tri et le recyclage de ses déchets de production. Les déchets générés par l'activité sont soit recyclés, soit suivent une filière de déchets dits « dangereux », soit enfin sont classés en Déchets Industriels Banals (DIB). Le Groupe FOUNTAINE PAJOT a engagé une démarche visant à réduire la part des déchets dangereux (chiffons souillés, sachets de pots de colle, gelcoat, acétone et aérosols) dans ses fabrications.

Nos collaborateurs sont formés également aux tris des déchets dangereux : cette vigilance de tous les collaborateurs est un élément essentiel de la politique environnementale de l'entreprise.

Tous nos DIB sont incinérés et permettent de créer de la valorisation énergétique.

Les ateliers sont équipés à la fois de solutions techniques permettant un apport d'air fréquent et d'extracteurs de poussières et de styrène. Les postes de travail sont également équipés d'aspirations à la source.

Un plan d'actions a permis de réduire les transports de nos fournisseurs en mettant en place des tournées "milkrun" pilotées par FOUNTAINE PAJOT visant à réduire l'empreinte carbone.

La mise en place d'un compacteur à carton a également permis de réduire le nombre de rotation de camion.

Indicateurs 2021/2022



Objectif 2024

Déployer un plan d'action afin de maîtriser notre consommation d'eau.

Diminuer la consommation d'électricité et passer sous le seuil des 3 Kw/H. Prod.

Maintenir une consommation de gaz inférieure à 7 Kw/H. Prod.

Maintenir la consommation de déchets dangereux dans un contexte de croissance.

Augmenter la proportion de déchets recyclés de +20%.

Rester inférieur aux normes européennes sur le Styrène (100mg/m³) et sur la poussière de bois (1mg/m³).

~ Maîtrise empreinte carbone



Risques

Le changement climatique résulte entre autres de l'empreinte carbone de nos activités. Il est donc nécessaire de maîtriser cette empreinte et de travailler à limiter l'impact de ces activités. Les activités du Groupe FOUNTAINE PAJOT peuvent se mesurer à deux niveaux : dans les process de production, et dans l'utilisation des bateaux conçus et fabriqués par le Groupe.

Actions et résultats obtenus

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT dans le cadre de son plan stratégique Odyssée 2024 a pris l'engagement de cartographier l'empreinte carbone de ses activités. Pour ce faire, elle a adopté le protocole « Greenhouse Gas Protocol ». Ce protocole résulte d'un partenariat multipartite d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, et de gouvernements convoqués par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council for sustainable (WBCSD). Il définit des standards et des outils de comptabilité et de déclaration d'émissions de gaz à effet de serre.

Il vise à harmoniser la lutte contre le changement climatique. Le GHG protocol fixe donc une comptabilité carbone cadrée. FOUNTAINE PAJOT est à notre connaissance le premier chantier nautique au monde à adopter cette démarche.

Le GHG protocol fixe trois périmètres d'émission de carbone. Le Scop 1 correspond aux émissions directes de gaz à effet de serre. Le Scop 2 est relatif aux émissions indirectes liées à l'Energie. Le Scop 3 correspond aux autres émissions indirectes. En amont elles recouvrent l'impact des matériaux achetés par l'entreprise pour la fabrication du produit, En aval elles recouvrent l'impact de l'utilisation des bateaux et jusqu'au traitement de fin de vie du bateau. C'est donc très largement le Scop 3 qui concerne l'activité du Groupe FOUNTAINE PAJOT.

Le périmètre de cette étude porte à ce stade sur FOUNTAINE PAJOT seul. Les premiers résultats de cette analyse qui a porté sur l'année 2019 montrent que FOUNTAINE PAJOT a émis pour 1 238 000 tonnes de CO₂ à travers ses activités. Les émissions de carbone par chiffre d'affaire sont de 7.6kg CO₂ eq./€ (contre 0.3 hors phase d'utilisation).

Concernant les achats, chaque composant intégré au bateau est mesuré en fonction du poids de matière première mis en œuvre pour le fabriquer et d'un facteur d'émission convertissant le poids de cette matière en équivalent CO₂. Ainsi un winch, représente 8kg d'acier transformé. 1 kg d'acier représente 4 kg de CO₂ équivalent. Son empreinte carbone est ainsi de 32 Kg CO₂. Ramené à FOUNTAINE PAJOT, les familles d'achats qui impactent l'empreinte carbone sont d'abord les moteurs, suivis des résines et enfin les tissus. Acheter des composants ayant le plus faible impact carbone devient donc un objectif majeur des prochaines années et rejoint notre objectif ODD n°8 d'achat responsable.

La part majeure de l'empreinte carbone vient de l'utilisation de nos bateaux. Par ordre d'importance en propulsion (90% des impacts) mais aussi au mouillage (10%). En fonction de l'hypothèse de durée de vie du bateau, l'impact carbone de l'utilisation de ce bateau sera plus ou moins forte.

C'est pourquoi développer des équipements et des systèmes propulsifs à bord de nos bateaux permet de limiter, voire de s'affranchir de cette empreinte est un autre axe fort de développement du plan Odyssée 2024 du Groupe FOUNTAINE PAJOT. C'est donc par un partenariat renforcé et récent que FOUNTAINE PAJOT a intégré un système de propulsion énergie zéro émission ou hybride pour la navigation sur L'Aura 51.

Le Groupe FOUNTAINE PAJOT collecte et verse à l'Aper (Association pour la Plaisance Eco-Responsable), une écotaxe servant à financer la fin de vie pour tous les bateaux qui sont destinés au territoire Français ou DROM-COM.

Indicateurs 2021/2022

Les indicateurs de suivi de la comptabilité carbone sont en cours d'élaboration. L'empreinte carbone de 42% des articles ont été référencés.

Objectif 2024

Disposer d'une comptabilité carbone complète à l'échelle du Groupe. La comptabilité carbone permettra de fixer des objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir.

Proposer à la clientèle FOUNTAINE PAJOT une alternative au moteur diesel et des équipements sous forme d'options permettant de produire et stocker l'énergie de bord en limitant le recours aux énergies fossiles.

Identifier et sélectionner avec des fournisseurs partenaires de nos chantiers des matériaux à faible impact.

Annexes

Répartition des effectifs inscrits par tranche d'âge	De 19 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 60 ans	+ 61 ans	Total
2019/2020	51	81	87	135	139	160	174	135	24	986
2020/2021	37	96	76	128	134	162	180	153	23	989
2021/2022	36	86	92	109	135	177	181	176	30	1022

32% de nos effectifs se situent dans la tranche d'âge entre 19 et 39 ans, 65% se situent dans la tranche d'âge entre 40 ans et 60 ans et 3% ont plus de 61 ans.

Répartition par statuts	valeur	%	valeur	%
Employés ouvriers	730	71%	715	72%
Techniciens Agents de Maîtrise	217	21%	201	20%
Cadres	75	7%	73	7%
TOTAL	1022		989	

La répartition selon les statuts reste identique à l'année passée avec une part employés/ouvriers de 71 % qui est très largement au-dessus de la moyenne nationale car le Groupe FOUNTAINE PAJOT développe et s'appuie sur son savoir-faire manuel dans les différents corps de métiers.

	2021/2022		2020/2021	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Employés ouvriers	26%	74%	25%	75%
Techniciens Agents de Maîtrise	22%	78%	25%	75%
Cadres	21%	79%	22%	78%

La part des femmes représentent 24% vs 76% d'Hommes.

Rémunérations en K€	2021/2022	2020/2021	Δ 22/21 vs 21/20
Traitement et salaires	31 050	29 507	5%
Charges sociales	12 046	11 791	2%
Intérim	15 649	10 637	47%
Intéressement et participation	4 744	5 057	-6%
V.A.	68 338	65 485	4%

Le poste de salaires et charges salariales s'élève à 43 096 K€. L'intéressement fait l'objet d'un accord d'entreprise chez FOUNTAINE PAJOT avec un renouvellement signé en 2020 pour 3 ans.

Absentéisme en heures	2021/2022	2020/2021
Maladie	138 884	92 603
Acc. de travail/maladie profes.	38 875	27 569
Autres	8 519	4 304
Total	186 278	124 476

Le nombre d'heures d'absence a augmenté en corrélation avec le nombre d'heures travaillées.

	2021/2022	2020/2021
Taux de fréquence	68.48	68.63
Taux de gravité	2.11	3.24
Nbre jours arrêt	3 323	5 008
Nbre AT avec arrêt	108	106
Heures effectuées	1 577 016	1 544 536

Amélioration des taux de fréquence et des taux de gravité induits par des rappels quotidiens et des réunions hebdomadaires des chefs d'ateliers et des chefs d'équipes dans les ateliers. Par ailleurs, une partie du budget annuel est consacré à la sécurité des salariés : sécuriser l'accès et les abords du bateau, optimiser les extracteurs d'air afin d'obtenir une meilleure qualité de l'air, etc ...

Formations	2021/2022	2020/2021
Nbre heures formation par salarié	14	7
Nbre heures formation total	7672	7417
Coût de formation/masse salariale	1.21%	0.90%

Augmentation du temps de formation pour la sécurité et échauffement musculaire (avant prise de poste).

Déchets recyclés	ratio T/Bateau	Déchets dangereux	ratio T/Bateau	Consommation d'eau	ratio M3/Bateau
2019/2020	2.44 T/Bateau	2019/2020	0.33 T/Bateau	2019/2020	32.72 T/Bateau
2020/2021	2.76 T/Bateau	2020/2021	0.57 T/Bateau	2020/2021	44.30 T/Bateau
2021/2022	3.52 T/Bateau	2021/2022	0.47 T/Bateau	2021/2022	48.30 T/Bateau

Grace à une meilleure prévention et gestion des déchets, la part de déchet dangereux diminue au profit des déchets recyclés qui augmente.

Emission de COV FP	Tonnes	Emission de COV DY	Tonnes
2018/2019	116	2018/2019	178
2019/2020	94	2019/2020	104
2020/2021	120	2020/2021	95
2021/2022	110		

Meilleure gestion des COV due aux investissements prévus.

Consommation électrique en kWh	ratio Kwk/H.Prod.	Consommation gaz en kWh	ratio Kwk/H.Prod.
2019/2020	3.77 Kwk/H.Prod.	2019/2020	7.03 Kwk/H.Prod.
2020/2021	3.85 Kwk/H.Prod.	2020/2021	7.89 Kwk/H.Prod.
2021/2022	3.42 Kwk/H.Prod.	2021/2022	6.37 Kwk/H.Prod.

Méthodologie

Les données collectées du Groupe FOUNTAINE PAJOT couvrent les sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACTHS sur la période comptable du 1^{er} septembre au 31 août.

Le périmètre du reporting RSE n'intègre pas notre filiale tunisienne MCC et LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE compte tenue de leurs caractères négligeables.

La société ALTERNATIVES ENERGIES, qui a intégré le Groupe au mois de juin 2022 ayant également un impact non significatif dans le périmètre du reporting, ne fait pas non plus partie du rapport RSE.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Matrice de matérialité :

a - l'identification : première consultation interne afin de dresser une liste des enjeux directement ou indirectement liés à l'activité du Groupe FOUNTAINE PAJOT et aux intérêts des parties prenantes ;

b - l'évaluation : Identification des enjeux les plus importants pour l'entreprise. Cette étude permet de classer et d'évaluer ces enjeux matériels ;

c - la hiérarchisation des priorités à partir des données collectées: afin de définir les enjeux clés qui deviendront les priorités du Groupe FOUNTAINE PAJOT ;

d - la construction de la matrice : la matrice permet de positionner chaque enjeu sur une carte donnant en abscisse l'importance de l'enjeu sur la performance et la création de valeur de l'entreprise évaluée par le management du Groupe FOUNTAINE PAJOT et en ordonnée, l'importance de l'enjeu du point de vue des parties prenantes.

Ce travail permet ainsi de hiérarchiser les enjeux.

La matrice finale est construite de la façon suivante :

- en axe des ordonnées : évaluation de l'importance des enjeux par les parties prenantes internes et externes ;
- en axe des abscisses : évaluation de l'impact des enjeux sur la performance du Groupe par les Directions fonctionnelles du Groupe.

RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 14 200 453,66 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante les résultats de l'exercice écoulé :

Bénéfices.....	14 200 453,66 €
- à la réserve facultative	10 816 606,06 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires.....	3 383 847,60 €.

Les dividendes seraient mis en paiement, après déduction des prélèvements sociaux, dans les neuf mois de la clôture.

Les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2021	1,85 €	ouvrant droit
31/08/2020	1,68 €	ouvrant droit
31/08/2019	1,68 €	ouvrant droit

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2022, directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la société.

La société MONETA ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, nous a informé avoir franchi à la hausse, le 26 janvier 2022, le seuil de 5 % de détention du capital social, et détenir, à la date du 27 janvier 2022, 88 263 actions de la société, représentant 5,29 % du capital social et 3,46 % des droits de vote.

Aucun autre franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2022, le capital social est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Actions en vote simple	Actions en vote double	Actions auto-détenues	Nombre de droits de vote	%
ACTIONS AU NOMINATIF							
Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et plus des 2/3 des droits de vote							
LA COMPAGNIE DU CATAMARAN	888 478	53,30	-	888 478		1 776 956	69,62
Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote							
	31 708	1,90	1 576	14 047	16 085	29 670	1,16
Total au nominatif	920 186	55,20	1 576	902 525	16 085	1 806 626	70,78
PUBLIC							
Total public	746 734	44,80	745 825	-	909	745 825	29,22
TOTAL	1 666 920	100,00	747 401	902 525	16 994	2 552 451	100,00

Droit de vote double

Il est rappelé que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

Actionnariat salarié

~ Conformément à l'article L 225-102 alinéa 1^{er} du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du Groupe ne détiennent aucune action de la société dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 443-1 et s. du code du travail, ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du Groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 25 février 2022.

~ Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 janvier 2022, d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux membres du Comex et du Codir de la société 3 700 actions gratuites, au 1^{er} février 2022. Ces actions, dont l'attribution est conditionnée à la seule présence des bénéficiaires dans l'entreprise à l'expiration d'une période d'acquisition d'un an seront définitivement attribuées aux bénéficiaires présents dans l'entreprise au 1^{er} février 2023.

Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions, ni aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux, n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Un rapport spécial vous présente en détail les opérations d'attributions d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice 2021/2022, conformément à l'article L 225-197-4 du code de commerce.

Rachat par la société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice en vertu des autorisations de rachats d'actions consenties par les assemblées générales des 15 février 2021 et 25 février 2022.

Ces autorisations ont été utilisées pour favoriser la liquidité de l'action FOUNTAINE PAJOT sur le marché Euronext Growth, dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion a été confiée à la société de bourse PORTZAMPARC.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de ce contrat de liquidité a été le suivant :

- 7 681 actions achetées à un cours moyen de 122,41 €
- 7 882 actions vendues à un cours moyen de 121,62 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2022, 909 actions, représentant 0,05 % du capital, étaient inscrites sur le compte de liquidité, pour une valeur unitaire de 102,00 € (dernier cours connu à cette date).

Les actions en compte dans le contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

La société détenait par ailleurs à la clôture de l'exercice au 31 août 2022, 16 085 actions inscrites au nominatif, pour une valeur unitaire de 102,00 €, représentant 0,96 % du capital, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par le conseil d'administration le 16 octobre 2015, suivant autorisation de l'assemblée générale du 18 février 2015.

Ces actions mises au nominatif n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

Sur ces 16 085 actions, 3 700 actions ont été affectées au cours de l'exercice, à la réalisation du plan d'attribution gratuite d'actions décidé au profit des salariés et mandataires sociaux membres du Comex et du Codir de la société par le conseil le 28 janvier 2022. Ces 3 700 actions doivent être définitivement attribuées aux bénéficiaires présents dans l'entreprise au terme de la période d'acquisition d'une année, fixé au 1^{er} février 2023.

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 25 février 2022 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 22-10-62 du code de commerce, arrivant à expiration le 25 août 2023, il vous sera demandé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Il vous est proposé d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 250 €.

INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs :

- Madame Claire FOUNTAINE, présidente,
- Madame Jennifer SZERSNOVICZ, administrateur,
- Madame Morgane MOTTEAU, administrateur,
- Monsieur Laurent CASTAING, administrateur,
- Monsieur Martin FOUNTAINE, administrateur,
- Monsieur Henry HUYGHUES DESPOINTES, administrateur,
- La société ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P., administrateur.

Direction générale

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société sont dissociées depuis le 19 février 2014, conformément à l'article 14 des statuts et aux dispositions de l'article L 225-51-1 du code de commerce.

La direction générale de la société est assumée par Monsieur Nicolas GARDIES.

Messieurs Romain MOTTEAU et Mathieu FOUNTAINE exercent les fonctions de directeur général délégué. Monsieur Mathieu FOUNTAINE a été nommé à ces fonctions par le conseil d'administration le 22 avril 2022.

Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport (*annexe 1*) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021/2022.

Délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L 225-37-4 3° du code de commerce, nous vous rappelons ci-après les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ⁽¹⁾	25/02/2022	26 mois	575 000 € ⁽³⁾	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires ⁽²⁾	25/02/2022	26 mois	575 000 € ⁽³⁾	Néant
Attribution gratuite d'actions	25/02/2022	38 mois	5 % du capital social	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	25/02/2022	38 mois	5 % du capital social	Néant

⁽¹⁾ Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

⁽²⁾ Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

⁽³⁾ Plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal annuel de 20 000 € n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice 2021/2022.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 2° du code de commerce, qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et une filiale dont la société FOUNTAINE PAJOT aurait détenu directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Rémunération allouée aux administrateurs au titre de leurs fonctions

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2022 à un montant de 35 000 €.

Echéance des mandats

Le mandat d'administrateur de Madame Claire FOUNTAINE vient à échéance avec la présente réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de Madame Claire FOUNTAINE pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2027/2028.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de celle qui s'est poursuivie, qu'ils ont rappelée dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

La liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du code de commerce a été communiquée par la présidente aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

INFORMATIONS PARTICULIERES

En matière fiscale

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En matière sociale

La participation des salariés aux résultats (participation et intéressement) s'élève à 4 744 157 €.

Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport sont joints, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, deux tableaux faisant apparaître les résultats de notre société et de son Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (*annexe 2*).

Est également jointe au présent rapport, conformément aux articles L 441-14 et D 441-6, I du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients (*annexe 3*).

Prêts entre entreprises

Nous vous signalons que notre société n'a pas consenti de prêt en application du 3 bis de l'article L 511-6 du code monétaire et financier.

Participations croisées

Nous vous précisons que la société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

QUITUS

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

-:-

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en approuvant par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

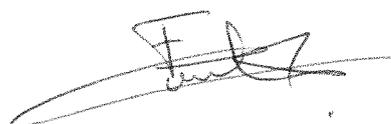
Fait à LA ROCHELLE
Le 7 décembre 2022

Pour le Conseil d'Administration

Claire FOUNTAINE



Morgane MOTTEAU



ANNEXE 1

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022**

Nom ou dénomination sociale, mandat et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
Claire FOUNTAINE (Présidente) 2 Quai Duperré 17000 LA ROCHELLE	- Néant
Nicolas GARDIES (Directeur général) 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE	- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS (SARL de droit tunisien) - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Administrateur de la Fédération des Industries Nautiques
Romain MOTTEAU (Directeur général délégué) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT - Membre du Comité Stratégique de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE - Co-gérant de la société civile immobilière LES MOTTALS
Mathieu FOUNTAINE (Directeur général délégué) 223 avenue Denfert Rochereau LA PALLICE 17000 LA ROCHELLE	- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT
Morgane MOTTEAU (Administrateur) 22 rue Desaguliers 17000 LA ROCHELLE	- Co-gérante de la société civile immobilière LES MOTTALS - Gérante de société M&M HOME & EVENTS & CONSULTING
Jennifer SZERSNOVICZ (Administrateur) Le Bouquet 16100 JAVREZAC	- Néant
Laurent CASTAING (Administrateur) 16 boulevard Darlu 44500 LA BAULE	- Directeur général de la SA CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE - Président de la SAS USIMER IMMO - Gérant de la SCI NOTRE DAME DES CHAMPS
Henry HUYGHUES DESPOINTES, (Administrateur) 80 avenue de Breteuil 75015 PARIS	- Censeur au sein du Comité de Surveillance de la société RAIL INDUSTRIES - Senior Partner, membre du Comité de Direction de la SAS TECHLIFE CAPITAL - Président de la SAS PRODEO
Martin FOUNTAINE (Administrateur) 16 rue Chaudrier 17000 LA ROCHELLE	- Officier polyvalent salarié de LA MERIDIONALE

Arkéa Capital Partenaire
(Administrateur)
1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

- Membre du comité stratégique de la société VIVALTO
SANTÉ HOLDING

ANNEXE 2

Date d'arrêté	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020	31/08/2019	31/08/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	163 865 795	147 935 846	112 440 581	132 386 847	105 990 527
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	26 081 228	36 656 413	24 894 497	25 483 742	20 421 602
Impôts sur les bénéfices	7 201 949	7 832 009	5 014 468	5 550 952	4 182 456
Participation des salariés	4 744 157	5 056 532	3 243 462	3 122 270	2 567 270
Dot. Amortissements et provisions	-65 332	10 647 158	12 537 407	5 554 791	4 262 550
Résultat net	14 200 454	13 120 714	4 099 161	11 255 729	9 409 327
Résultat distribué		3 055 272	2 769 367	2 767 805	2 324 243
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	8,48	14,26	9,98	10,08	8,2
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	8,52	7,87	2,46	6,75	5,64
Dividende attribué	0	1,85	1,68	1,68	1,41
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	650	623	601	513	443
Masse salariale	20 066 345	18 877 211	16 173 168	16 151 413	13 390 786
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	7 901 943	7 450 402	6 347 376	6 364 887	5 493 562

ANNEXE 3

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

	Factures <i>reçues</i> non réglées au 31 août 2022 dont le terme est échu <i>(article D. 441-6, I., 1° du code de commerce)</i>						Factures <i>émises</i> non réglées au 31 août 2022 dont le terme est échu <i>(article D. 441-6, I., 2° du code de commerce)</i>					
	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	<i>1 à 30</i> <i>jours</i>	<i>31 à 60</i> <i>jours</i>	<i>61 à 90</i> <i>jours</i>	<i>91 jours</i> <i>et plus</i>	<i>Total</i>	<i>0 jour</i> <i>(indicatif)</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60</i> <i>jours</i>	<i>61 à 90</i> <i>jours</i>	<i>91 jours et</i> <i>plus</i>	<i>Total</i>
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 033					2 518	23					632
Montant total HT des factures concernées	7 166 489 €	710 778 €	172 162 €	138 823 €	518 289 €	8 706 5451€	57 544 €	356 342 €	4 480 €	52 208 €	109 922	580 497 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	7,50 %	0,74 %	0,18 %	0,14 %	0,54 %	9,12 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,04 %	0,21 %		0,04 %	0,06 %	0,35 %
(B)												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total HT des factures exclues	0											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – <i>article L.441-10 du code de commerce</i>)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours après émission de la facture						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : paiement comptant à la livraison <input type="checkbox"/> Délais légaux : _____					